



FERS & MÉTAUX  
DE LA MEUSE  
NEGOCE & RECYCLAGE

LIGUE  
FF Voile  
Grand Est

MARINOV  
GESTION ET SOLUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT PORTUAIRE

## Avis de Course



# « Régate d'Automne »

**Le dimanche 11 octobre 2020**  
**LAC DE MADINE**

### ORGANISATEUR :

- La SOCIÉTÉ NAUTIQUE de MADINE.
- Contact : Huguette KREUZER - Tél. 06.60.35.33.83 – email : huguette.kreuzer@orange.fr

### REGLES APPLICABLES :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020, (RCV)
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Le règlement OSIRIS Habitables pour Voiliers Habitables et les règles de la classe concernée, pour les régates en solitaire ou en équipage.
- Le présent Avis de Course
- Les instructions de Course et les annexes

### CLASSES ADMISES :

«La Régate d'Automne» est ouverte :

- aux classes "Micros" (croiseurs - régates et protos) "Voiliers Habitables", classes A-B-C-D-R et L du HN / OSIRIS Habitables,
- à tous les bateaux des classes ou groupes de classement suivants : 470, Laser Radial, Laser Standard, Optimist, Intersérie Dériveur (IND), Intersérie Quillard de Sport (INO).
- à tous les compétiteurs sans restrictions d'âges et de nationalité.

Supports non concernés par la régata : les planches à voile, les kitesurfs et les voiliers radio commandés.

## INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront enregistrées au Club House de la Capitainerie du Port de Nonsard le **dimanche 11 octobre 2020 de 09 h 30 à 10 h 30**. Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles au moment l'inscription.

Tous les concurrents, y compris les membres des équipages, devront être en possession de :

- de leur licence Club FFVoile 2020 mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou mention « adhésion » ou « pratique », accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- d'une autorisation parentale pour les mineurs.

et devront pouvoir justifier d'un certificat de jauge (*de conformité*) à jour pour le bateau inscrit.

Dans le cas contraire les concurrents concernés, devront formuler une demande de licence annuelle (*ou journalière*) au plus tard le samedi 10 octobre 2020, par mail à Huguette KREUZER et le paiement devra être régularisé au plus tard sur place à l'inscription. Un certificat médical récent est nécessaire pour valider la licence.

***Attention : Il n'est pas toujours possible d'établir une licence sur place le dimanche !***

***Les concurrents qui n'auront pas de licence ou de certificat médical ne seront pas autorisés à participer !***

## PROGRAMME

**Dimanche 11 octobre 2020 :**

- 10 h 45 : Briefing avant départ.
- 11 h 30 : Signal d'avertissement de la première course
- 17 h 00 : Proclamation des résultats au Club House de Nonsard et pot de l'amitié

## CLASSEMENT :

- Classement en temps compensé, formule Osiris Habitable 2020 pour les bateaux concernés
- Classement pour les multicoques :  
Un minimum de 5 équipages inscrits sera nécessaire pour établir un classement de la classe concernée.  
Si ce nombre n'est pas atteint, un seul classement sera établi en Intersérie.
- Nombre de courses maximum : 4 – Aucune course retirée
- Nombre de courses pour que la compétition soit validée : 1

**NIVEAU DE LA COMPETITION :** DEPARTEMENTAL **Grade :** 5C

## COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio, qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront choisis par le Président du Comité de Course (*Voir annexe aux instructions de course*).

## DECISION de COURIR :

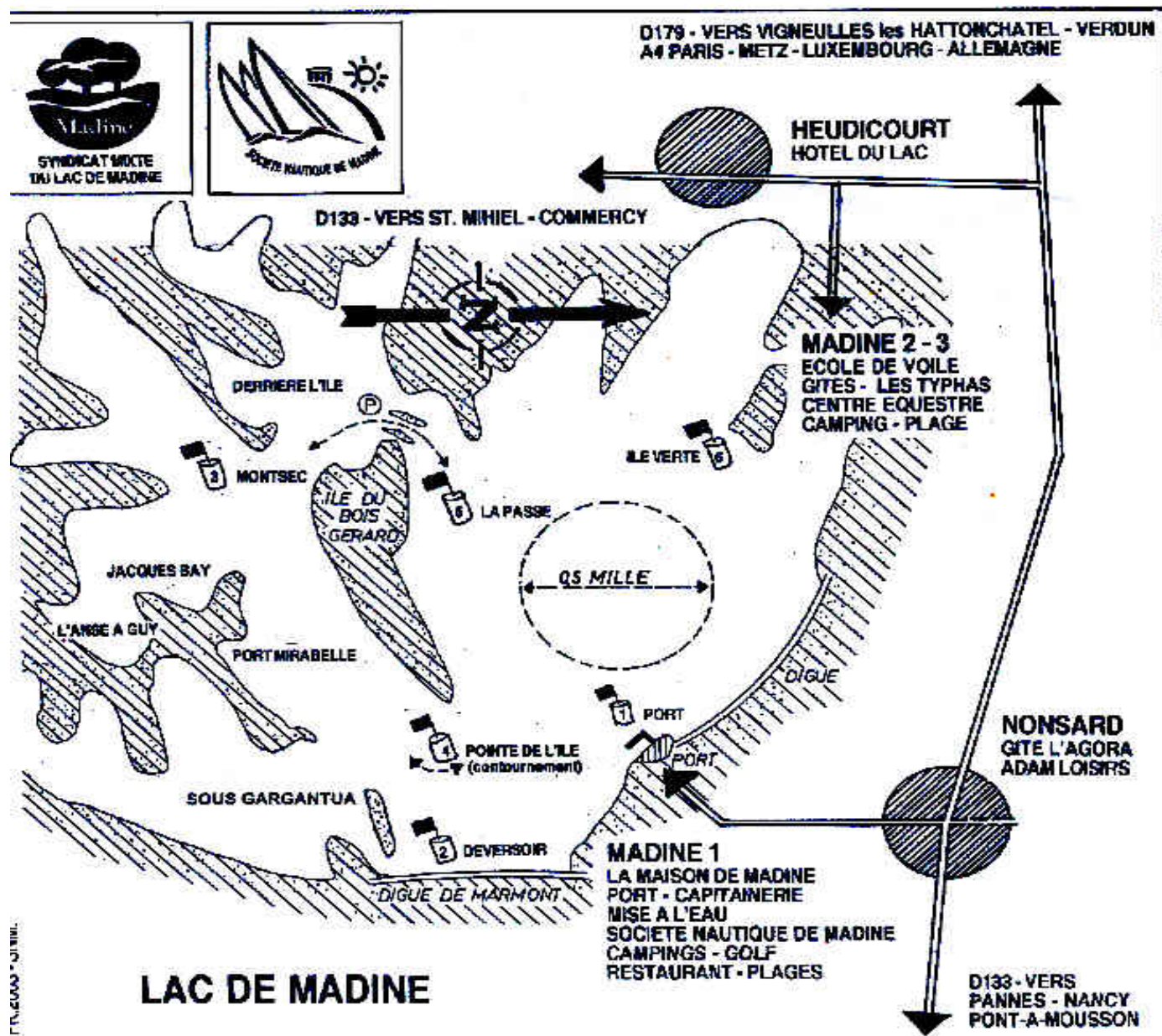
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (*matériel et/ou corporel*).

## DROIT A L'IMAGE :

La décision d'un concurrent de participer à la régate implique qu'il autorise la Société Nautique de Madine à diffuser son image dans le cadre de photographies prises lors de cette manifestation.

## PLAN d'ACCES et du SITE :



## HEBERGEMENT :

- Centre d'Hébergement LES TYPHAS Madine Accueil - Tél. 03.29.89.32.50 (16 gîtes à côté du plan d'eau)
- GITE AGORA 2 - 55210 à NONSARD - Tél. 03.29.90.05.05 (proximité immédiate du plan d'eau)
- GITE du HOLIT 14 rue de Champagne 54470 PANNES - Tél. 03.83.81.99.71 - Mail : [heymelot@hotmail.com](mailto:heymelot@hotmail.com)
- HOTEL DE MADINE - 55 - HEUDICOURT - Tél. 03.29.89.34.80 - [hotel.lac.madine@wanadoo.fr](mailto:hotel.lac.madine@wanadoo.fr)
- CAMPING et EMBLEMES CAMPING-CAR - Madine Accueil - Tél. 03.29.89.32.50
- Les Chambres de la Fontaine 55300 BUXIERES sous les Côtes (à 5 mn du Lac de Madine) - Tél. 03.29.90.64.16 - P. 06.45.08.58.27 - Mail : [denis@chambres-madinemeuse.fr](mailto:denis@chambres-madinemeuse.fr)